

Société Historique  
Régionale  
de Villers-Cotterêts



COMPTE RENDU

*de l'année 1935*



SOISSONS

Imprimerie HENRY D'ARCOSSE

9 à 17, rue Saint-Antoine, 9 à 17

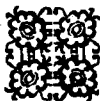
—  
1936

Société Historique  
Régionale  
de Villers-Cotterêts

\*\*\*\*\*

COMPTE RENDU

*de l'année 1935*



SOISSONS

Imprimerie HENRY D'ARCOSSE

9 à 17, rue Saint-Antoine, 9 à 17

—  
1936

# Société Historique Régionale de Villers-Cotterêts



La Société historique régionale de Villers-Cotterets, fondée en 1904, reconnue d'utilité publique par décret présidentiel du 25 septembre 1916, a conservé — et elle s'en fait gloire — la curiosité des choses du passé, le culte de la tradition, l'amour de la petite patrie qui ne nuit en rien à celui de la grande.

Ses membres ne sont pas restés inactifs au cours de cette année. Ils ont tenu principalement, se conformant d'ailleurs aux statuts de la Société historique, à enrichir les collections du Musée Alexandre Dumas, dont la conservation leur incombe, par des achats et par des dons, qu'ils ont sollicités, sans négliger de rechercher tout ce qui se rattachait au point de vue archéologique, historique et littéraire, à la ville de Villers-Cotterets et à sa région.

Parmi les travaux et les communications de ses membres, notons seulement les plus importants qui ont été présentés par :

D) M. Fossé d'Arcosse, président de la Société :

tre région, sur Alexandre Dumas et sa famille, venant de tous les points de la France, d'Allemagne, d'Angleterre, de la Nouvelle Zélande.

Nous sommes tout naturellement en relation avec les Sociétés savantes, nos voisines d'abord et d'autres plus lointaines, comme aussi avec les conservateurs des musées de la région. C'est ainsi même que les conservateurs des Musées de Soissons, de Malmaison, de la Vénérie de Senlis, etc.. sont venus visiter cette année, le Musée Alexandre Dumas, comme aussi la Société historique de Noyon.

Des délégués du Touring Club de France nous demandent, à chaque instant, des notices historiques sur les localités qu'ils vont venir visiter et nous leurs envoyons.

\*

\*\*

Les collections du Musée Alexandre Dumas ont encore été augmentées cette année par suite des généreux dons de : MM. Fossé d'Arcosse, C. Lefèvre, Henry Luguet, le professeur Mauclair, J.-L. Grevin, Paul-Yves Sebillot et Vallet ; Mmes Dequecker, née Dervillez, Henri Dequecker, Devoitine, et Henri Moufler.

\*

\*\*

Des deuils cruels ont frappé douloureusement notre Société depuis notre Assemblée générale de 1934 :

Notre vice-présidente, Mme Léa-Elmire Caristie-Martel, comtesse Gabriel Billebault du Chaffault, est décédée brusquement le 8 novembre 1934 en son domicile, 39, rue Scheffer, Paris-16<sup>e</sup>, au cours d'une crise d'angine de poitrine.

C'est une personnalité artistique des plus sympathiques qui a disparu à l'âge de 69 ans.

Fille de l'acteur Martel, qui fut retraité en qualité de doyen des pensionnaires de la Comédie-Française, petite-fille de l'architecte Caristie, membre de l'Institut, elle débuta, étant encore enfant, sur la scène de la rue de Richelieu.

Entrée au Conservatoire, dans la classe de Got, elle obtint successivement un premier accessit, un second puis enfin, un premier prix de tragédie (1883). Cette récompense lui valut d'entrer à l'Odéon, où elle joua avec succès. Elle y fut en effet, une utile pensionnaire pour Marck et Desbeau et pour Porel. De l'Odéon, elle passa à la Comédie Française.

En 1887, elle avait épousé M. A. Maujan, auteur dramatique, sous le pseudonyme de J. Malus, qui fut député de Paris.

Retirée de la scène depuis quelques années, elle se consacra au professorat et à l'enseignement d'un art qu'elle a dignement pratiqué. Elle dirigeait le Conservatoire de Versailles.

Elle fut également directrice des manifestations annuelles du théâtre d'Orange.

Fort bienfaisante, toujours prête à donner son concours à ses camarades et aux œuvres charitables et philanthropiques, Mme Léa Caristie-Martel avait pratiqué, avec un inlassable dévouement, au cours des hostilités, son talent aux représentations du front et avait mérité le surnom de « La Muse des Armées ».

Elle avait été faite chevalier de la Légion d'honneur et était officier de l'Instruction publique.

Mme Caristie-Martel avait une affection toute particulière pour Villers-Cotterets, dont elle était citoyenne d'honneur et aimait à prendre part aux cérémonies qui s'y célébraient. C'est ainsi que, notamment, elle récita une belle ode de Camille Le Senne, le 22 juillet 1923, lors de l'inauguration du Monument élevé à la mémoire des 153 enfants de Villers-Cotterets morts pour la France. (C'est Mme Caristie-Martel qui posa pour représenter la Forêt qui étend son bras protecteur semblant défier l'envahisseur).

Elle prit part également aux diverses manifestations organisées en l'honneur d'Alexandre Dumas à Paris et à Villers-Cotterets, car elle en était une fervente admiratrice.

Mme Caristie-Martel avait épousé en secondes noces le comte Gabriel du Chaffault, chevalier de la Légion d'honneur, président d'honneur de la Société historique régionale de Villers-Cotterets, l'un des fondateurs et des donateurs du Musée Alexandre Dumas, filleul de Lamartine, ami d'Alexandre Dumas, lui-même écrivain de mérite et collectionneur averti, décédé au mois de janvier 1934.

N'ayant pas voulu assister, le 17 octobre 1934, par suite de son deuil, à l'Assemblée générale de la Société historique régionale de Villers-Cotterets, dont elle était vice-présidente, la comtesse du Chaffault tint à venir, quelques jours après, le 20 octobre, visiter le Musée Alexandre-Dumas et y apporter de nouveaux dons.

Rien ne pouvait faire supposer à ce moment qu'elle serait enlevée si rapidement.

L'ancienne pensionnaire de la Comédie Française s'en est allée vers un

monde meilleur, estimée et regrettée par tous ceux qui avaient pu apprécier son talent et sa bonté.



Le 15 juillet 1935 c'était notre cher collègue M. Jules Laille, un des fondateurs de notre Société et conservateur du Musée Alexandre-Dumas, qui mourait dans sa 80<sup>e</sup> année

Nous tenons, comme un pieux devoir à publier le compte rendu de ses obsèques qui a paru dans le numéro de « l'Argus Soissonnais » du 21 juillet 1935.

Les obsèques de M. Jules Laille, officier de l'Instruction publique, membre de la **Société Historique régionale de Villers-Cotterets**, conservateur du Musée Alexandre-Dumas, pharmacien honoraire de la Maison de retraite du département de la Seine, décédé, muni des Sacraments de l'Eglise, en son domicile, 18, rue Demoutier, à Villers-Cotterets, le 15 juillet 1935, dans sa 80<sup>e</sup> année, ont été célébrées, le mercredi 17 juillet, à dix heures et demie, en l'église paroissiale Saint-Nicolas de Villers-Cotterets.

La levée du corps au domicile mortuaire, a été faite par M. le chanoine Deselle, curé-doyen, qui a dit la messe et donné l'absoute.

Le deuil était conduit par Madame Pierre Choquet et Mlle Louise Laille, filles du défunt, et par MM. Choquet, ses petits-fils.

Les cordons du char mortuaire étaient tenus par MM. Scart-Masson, Brunel, Papillon et Vallet.

Le personnel de la Maison de retraite du département de la Seine avait offert une superbe couronne à son ancien pharmacien.

Derrière le corbillard, se pressait une assistance nombreuse, parmi laquelle on remarquait la plupart des notabilités de la ville, M. René Féron, directeur de la Maison de retraite, M. Alfred Paulin, inspecteur comptable, M. Doré, brigadier-chef et le personnel qui était disponible, le Président et les membres du bureau de la Société historique régionale de Villers-Cotterets, etc...

Après la cérémonie religieuse, le corps fut conduit au cimetière par M. l'abbé Evrard van Wordragen, vicaire où, après les dernières prières, M. Fossé d'Arcosse, **président de la Société historique régionale**, prononça le discours suivant :

Mesdames,  
Messieurs,

Celui que nous venons de conduire à sa dernière demeure était un homme dévoué, bon, modeste et sage.

Il n'a désiré ni fleurs ni couronnes autour de son cercueil, ne voulant donner à ses obsèques aucune marque d'ostentation.

*La Société historique régionale de Villers-Cotterets*, dont il était l'un des fondateurs, estime cependant qu'elle manquerait à son devoir si elle ne lui adressait pas publiquement un suprême hommage, en reconnaissance du dévouement qu'il n'a cessé de lui témoigner pendant plus de trente ans et qui représentait parmi nous la persévérance mise au service de l'histoire locale et des souvenirs d'Alexandre Dumas.

Jules-Florentin Laille était né le 7 mars 1856, à Beaugency, joli chef-lieu de canton du département du Loiret.

Après de solides études il fut reçu pharmacien et vint reprendre à Villers-Cotterets, en 1882, l'importante officine de M. Alfred Pומרol, auquel il succéda également



quelques années plus tard, comme pharmacien de la Maison de retraite du département de la Seine.

Le regretté M. Poumerol sut inspirer à son successeur l'amour de sa nouvelle résidence et l'intéresser à son histoire. C'est pourquoi, lorsque l'on célébra, en 1902, le centenaire de la naissance d'Alexandre Dumas M. Laille fut l'un des organisateurs de l'Exposition des souvenirs d'Alexandre Dumas et de Charles-Albert Demoustier et que, lorsque fut fondée, en 1904, notre *Société historique régionale*, il fut l'un des premiers adhérents et accepta d'être l'un des conservateurs du Musée Alexandre Dumas.

On avait, en effet, organisé, en 1902, dans la salle de la Justice de Paix, une exposition d'autographes, de livres, de manuscrits, de portraits, de gravures, de bibelots divers, se rapportant à Alexandre Dumas et à Charles-Albert Demoustier.

Leur dispersion, après la fête du centenaire, serra le cœur des admirateurs de nos deux illustres compatriotes. Plusieurs de nos concitoyens, dont le regretté M. Laille, résolurent de créer un Musée définitif sous le vocable d'Alexandre Dumas et de fonder une *Société historique régionale* ayant pour but la propagation et l'étude de tout ce qui se rattache, au point de vue historique et archéologique, à la ville de Villers-Cotterets et à ses environs, ayant aussi pour but la conservation du Musée organisé par elle sous le nom de *Musée Alexandre Dumas*.

Ce Musée fut tout d'abord installé tant bien que mal à la Mairie de Villers-Cotterets. Mais, bientôt, le local devint trop petit et il fut transféré près de la maison natale de Demoustier, dans la rue du même nom, par les soins de M. Laille.

Evacué dans le Centre, en 1918, il revint à Villers-Cotterets quelques mois après l'armistice, et fut installé dans une maison située derrière l'église dont la ville venait de faire l'acquisition. Mais il dût en sortir le 5 juin

1928 pour être remis en partie à la Mairie et en partie dans la salle de dessin de l'école des garçons.

Enfin, en 1932, la Société historique put louer un local plus convenable pour installer le Musée : l'ancienne salle des fêtes de l'*Hôtel du Dauphin*.

Il est superflu de dire combien le cher M. Laille prenait à cœur les vicissitudes qui accablaient « son Musée », dont il était devenu le seul conservateur depuis la mort de notre collègue M. Jules Delinge.

Nous pouvons dire, et personne ne nous démentira, que l'une de ses dernières joies a été la réorganisation du Musée Alexandre Dumas.

Il nous remercia, notre dévoué collègue, M. Vallet et moi avec une touchante effusion, d'avoir pu reconstituer le Musée qui lui était si cher.

Déjà atteint dans sa santé, il nous dit qu'il était prêt désormais à répéter le *Nunc dimittis servum tuum Domine* du vieillard Siméon.

Nous lui promîmes de ne pas laisser tomber le flambeau qu'il nous avait transmis.

Grâce aux soins dévoués dont ses chères filles l'entouraient, le bon M. Laille a pu prolonger son existence jusqu'à ces jours derniers.

Nommé officier d'Académie en 1899, il avait eu la satisfaction de se voir décerner la rosette d'officier de l'Instruction publique en 1932, satisfaction partagée par tous ses collègues qui avaient été heureux de lui offrir l'insigne de sa décoration, car nous l'entourions tous, à la *Société historique*, de ce respect, de cette affection dont son dévouement à notre œuvre nous faisait un pieux devoir.

La nombreuse assistance qui nous entoure en ce moment est un touchant témoignage d'estime donné au cher Défunt et à sa Famille.

Puisse-t-il adoucir quelque peu la légitime douleur de ses chères filles et de ces cinq petits-fils, douleur à laquelle tous les membres de la *Société historique régionale* prennent la part la plus large.

En leur nom, cher et regretté collègue, je vous salue ici-bas une dernière fois, avant que la terre recouvre votre dépouille mortelle.

Reposez en paix, après votre vie si bien remplie, en attendant la résurrection à laquelle notre foi nous fait croire :

Car Dieu, maître absolu de toute destinée,  
Pour éclairer la nuit de notre dernier soir,  
Allume le flambeau d'un immortel espoir  
Dans notre âme rassérénée !

Puis ce fut un long défilé des assistants devant le cercueil et devant la famille, à laquelle nous présentons, nous aussi, l'expression attristée de nos sentiments de profonde sympathie

\*  
\*\*

Le rapport de notre si dévoué trésorier a été approuvé à l'Assemblée générale du 22 novembre 1935. De justes remerciements lui ont été votés. Le rapport fait connaître que, comme les années précédentes, nos modestes ressources nous permettent à peine de couvrir nos dépenses, dont les principales sont : le loyer de l'immeuble où se trouve le Musée Alexandre-Dumas, le traitement du gardien, l'entretien du Musée, les intérêts de l'impôt Castellant, les assurances et autres frais.

Quoi qu'il en soit, il est décidé qu'un compte-rendu des principaux travaux présentés sera imprimé, comme les années précédentes et envoyé à tous les membres de la Société.

L'Assemblée a émis le vœu que la Commission départementale du Con-

seil général de l'Aisne maintienne à la Société Historique régionale de Villers-Cotterets, la subvention qui lui a été accordée les années précédentes, car elle a poursuivi les buts qui lui ont été assignés, il y a trente-et-un ans, lors de sa fondation : propager l'étude de tout ce qui se rattache au point de vue historique, à la ville de Villers-Cotterets, ou à sa région et assurer la conservation de ce Musée, organisé par elle sous le nom de Musée Alexandre-Dumas. Elle l'a même considérablement enrichi.

L'Assemblée générale ratifie l'adhésion, déjà donnée par M. le Président, en faveur d'une loterie nationale au profit des Monuments historiques. Ce projet a été émis par M. Gain, professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, président de la Fédération historique de Lorraine.

La presse a d'ailleurs signalé cette intéressante et patriotique initiative, que le Gouvernement voit d'un œil favorable, car il ne lui est pas possible d'augmenter le budget des Beaux-Arts.

En un mois ce projet a reçu plus de trois cents adhésions. Il faut à tout prix sauvegarder nos monuments historiques et, déjà en 1825, Victor Hugo, dans une série d'articles, publiés dans la « Revue des Deux Mondes », attire l'attention des Pouvoirs publics sur ces « admirables monuments auxquelles s'attachent à la fois la mémoire des rois et la tradition du peuple ».

Il a été donné connaissance du programme du 69<sup>e</sup> Congrès des Sociétés Savantes de Paris et des départements qui aura lieu à Montpellier au mois d'avril 1936.

M. le Président a fait don d'un acte dressé en 1681 concernant Pierre et Jacques Davy de la Pailleterie, écuyers, possesseurs de la maison du Mouton, à Ozoir-la-Ferrière.

Ce sont les aïeux d'Alexandre Dumas.

La terre de la Pailleterie, en Champagne, fut érigée en marquisat, en 1707, par lettres patentes du roi Louis XV.

La famille Davy de la Pailleterie a fait ses preuves de noblesse en 1669, devant M. de Caumartin, intendant de la noblesse de Champagne ; elle avait pour armes :

**D'azur à trois aigles d'or au vol étendu, les deux du chef soutenant un anneau d'argent, posé en cœur et appuyé sur la tête de l'aigle de la pointe.**

Devise : **J'aime qui m'aime.**

On se demande souvent comment on doit prononcer la **Pailleterie**.

La réponse à cette question a été donnée par notre ancien et regretté président M. Alexandre Michaux, dans le **Bulletin de la Société archéologique de Soissons** (tome 18 — 2<sup>e</sup> série — page 25).

Nous l'avons nous-même reproduite dans notre petit volume consacré aux **Fêtes du Centenaire d'Alexandre Dumas**, paru en 1902, page 59 :

« Ce nom se prononçait **Pelleterie**, comme Vailly et Montmirail que l'on prononce Vély et Montmirel. On en trouve la preuve dans le traité du général Suzane : **Histoire de l'artillerie française** : « En 1759, Royal-artillerie est divisé en six brigades, la quatrième est ainsi composée : chef de brigade, de la **Pelleterie**, etc... »



M. Vallet communique une Notice historique sur l'ancien château de Villers-Cotterets, écrite en 1909 par M. Emile Pottier-Delinge, architecte-inspecteur de la Maison de retraite du département de la Seine, membre de notre Société et Conservateur du Musée Alexandre-Dumas, à l'occasion du centenaire de l'installation de cette Maison à Villers-Cotterets.

L'origine du Château de Villers-Cotterets fût, d'après Carlier, la Malemaison (**mala domus**) plusieurs fiefs du Valois portaient ce nom, c'était alors un simple rendez-vous de chasse des premiers comtes de Valois.

Les historiens ne sont pas très d'accord sur son emplacement exact, mais pour nous qui avons pratiqué des fouilles dans l'enceinte actuelle du Château et mis à découvert des lits de cendres et charbons, des substructions en pierre, à côté de fondations normales, des fragments sculptés de l'époque gothique nous pensons que la Malemaison devait exister au lieu et place du Château de François I<sup>er</sup>.

D'ailleurs Bergeron dit : « François s'estudia pour le plaisir de la chasse à faire racouster, rebâtir et accomoder, le château et l'enclos de Villers-Cotterets. Val roy. p. 59. »

Philippe d'Alsace augmenta et embellit la Malemaison et la comtesse Eléonore y fréquenta jusqu'à sa mort, en 1214, époque à laquelle la Malemaison retourna à la Couronne.

Depuis cette date, la Malemaison abrita fréquemment des rois et des princes : Philippe Auguste, Louis VIII, Saint-Louis qui y chercha le repos tout en rendant la justice sous un « orme » ; Charles de France, Comte

de Valois, rebâtit la Malemaison pour en faire un délicieux séjour, Philippe le Bel et Louis le Hutin y signèrent des Chartes, Philippe VI y vint, comme Régent d'abord, comme Roi ensuite, Charles V y rendit une ordonnance, Charles VI y chassa avant sa démente et Louis d'Orléans, son frère, y fit de nombreux séjours.

Alors survint la dévastation du Valois par les Anglais, la Malemaison s'en ressentit ; quoi qu'il en soit, en 1429, Charles VII et Jeanne d'Arc y séjournèrent quelque peu au retour de Sacre de Rheims.

Sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII, la Malemaison fut négligée.

Ce Château, entièrement dévasté par les Anglais, était indigne d'un roi tel que François I<sup>er</sup>, aussi vers 1530, le fit-il rebâtir dans ce style charmant de « la Renaissance », avec le concours d'artistes incomparables, parmi lesquels Jean Goujon d'abord et Philibert Delorme ensuite.

On trouve le plan de l'Edifice avec des vues perspectives et géométrales dans les monographies de Jacques Androuet Ducerceau, ouvrage qui nous a permis de faire quelques essais de Restaurations exposés dans l'ancienne Chapelle du Château.

Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, l'histoire moins obscure nous apprend en détail le faste de ces réceptions faites dans ce Château, avec le concours de personnalités telles que la Duchesse d'Etampes (Anne de Pisseleu), Diane de Poitiers et Catherine de Médicis, toutes trois en rivalité plus ou moins ouverte.

Après François I<sup>er</sup>, Henri II, avec son architecte Philibert Delorme, termine et agrandit le séjour royal et fait sculpter sur la pierre les chiffres

enlacés du roi, de la reine et de Diane de Poitiers, le tout réuni par un lien symbolique, le « nœud d'amour ».

François I<sup>er</sup>, Henri II et les seigneurs étaient suivis à Villers-Cotterets par « La petite bande des Dames de la Cour » dont Catherine faisait partie ; Brantome, Sauval et les satiriques du temps décrivent des anecdotes les plus suggestives sur « La petite bande ».

Le Château possédait ses « appartements galans » décorés de tapisseries de style « léger », c'étaient partout des Vénus, des Lédas, des Laïs, des Phryné, dans la nudité la plus complète et dans les situations les plus risquées...

La sculpture aussi y figurait dans un goût « libre », on voit encore aujourd'hui dans l'escalier du roy un Faune lutinant une Nymphe...

Depuis Henri II jusqu'à la Révolution tous les rois de France vinrent à Villers-Cotterets pour y « courre le cerf » ou y organiser de grandes fêtes ; le « record » des fêtes impudiques fût atteint sous la régence de Louis XV, le Château fut alors témoin d'orgies indescriptibles que « Dubois » nommait « les Nuits d'Adam », parce que les convives adoptaient le costume de leur premier père. Sans s'attarder sur ces fêtes sadiques, on peut aborder des sujets moins scabreux et mentionner par des chiffres ce qu'étaient les « menus » de cette époque ; prenons comme exemple la Fête organisée à Villers-Cotterets à l'occasion du Sacre de Louis XV, en 1722, au retour de Rheims.

Etat abrégé de la consommation qui s'est faite au Château de Villers-Cotterets pendant les quelques jours où y séjournèrent le Roi et sa Cour :



Savoir :

- 108.009 livres pesant, de grosse viande.
- 29.045 pièces de volaille ou gibier.
- 3.071 livres de jambon.
- 10.552 livres de lard ou saindoux.
- 14.039 livres 6 sous de marée et poissons d'eau douce.
- 36.464 œufs, 6.063 livres de beurre.
- 150.096 livres de pain.
- 80.000 bouteilles de vin de Bourgogne et de Champagne.
- 200 muids de vin pour le commun.
- 1.400 bouteilles de cidre et bière d'Angleterre.
- 3.000 bouteilles de liqueurs, eau des Barbades, ratafia.

Il s'est consommé dans les offices :

8 milliers de sucre, 2 milliers de café, 1.500 livres de chocolat, sans compter le thé, 65.000 citrons et oranges, 800 grenades, 150.000 poires et pommes, 15.000 livres pesant de confitures, etc...

Une semblable fête laissa de profonds souvenirs à Villers-Cotterets, mais ce qui surtout avait frappé les habitants c'était le nombre prodigieux de gens ivres-mort que l'on rencontrait gisant dans les rues, sur les places, dans les fossés, dans les plaines et jusque dans les bois.....

Si l'on rapproche ces faits historiques de ceux de l'époque que nous vivons, il se dégage cette morale : l'ancien Château de François I<sup>er</sup>, qui fût pendant des siècles le cadre des fastes les plus éblouissants, des fêtes les plus légères pour les mœurs et des plus lourdes pour les finances, fait aujourd'hui « amende honorable », car il vient de vivre cent ans, comme maison d'hospitalisation des vieillards de

la Seine, il est devenu le Château des Humbles.

\*  
\*\*

Notons que depuis que Louis XIV avait donné, par lettres patentes du 10 mars 1661, le duché de Valois en apanage à Philippe de France, duc d'Orléans, son frère unique, lors de son mariage avec la princesse Henriette d'Angleterre, toutes les dépenses incombait à l'apanagiste.

C'est donc le duc d'Orléans — le Régent — qui solda tous les frais des fêtes qu'il avait organisées à Villers-Cotterets en l'honneur du Roi.

Notre regretté président, M. Alexandre Michaux, dans son **Histoire de Villers-Cotterets**, pages 63 à 77, a fait un long compte rendu de ces fêtes. C'est là que M. Pottier a trouvé les renseignements qu'il a donnés.

\*  
\*\*

M. Vallet communique le texte d'une cantate intitulée : **Gloire à Dumas**, qui fut chantée à la distribution des prix aux enfants des Ecoles publiques de la Ville, dans le préau de l'école des garçons, le dimanche 3 août 1913, dont l'auteur est notre estimé concitoyen M. Demilly, alors directeur de l'Ecole :

### GLOIRE A DUMAS

Bourg de Villers. cité charmante,  
Ceinte de genêts et de houx,  
Ta plus grande gloire pour nous  
N'est point ta forêt verdoyante.  
Si nous passons de doux instants  
Sous son ombre épaisse et altière,  
Nous te savons encore plus fière  
Du plus grand de tous tes enfants !  
Gloire à Dumas !

Grâce à Dumas, j'aimai l'histoire ;  
Souvent en mes rêves d'enfant  
Je revis passer d'Artagnan  
Et ses amis, couverts de gloire !..  
C'était le colossal Porthos,  
Aramis, être de finesse,  
C'était ce cœur plein de noblesse,  
Le généreux, le sage Athos !..  
Gloire à Dumas !

En ce beau jour pleins d'espérance,  
Gais écoliers aux yeux si purs,  
Vous recevrez entre ces murs  
Du dur labeur la récompense !..  
De Dumas, le conteur charmant,  
Evoquez l'ombre radieuse.  
« Travail ! » fut sa devise heureuse,  
Et c'est pourquoi son nom est grand !  
Gloire à Dumas !

M. Wagenheim rappelle qu'une des dernières châtelaines de Noüe, Mme David Henderson, née Olga Leprestre de Vauban, était la descendante du fameux maréchal de France de Louis XIV, qui fortifia nos frontières, construisit trente-trois places fortes et en répara trois cents. On disait communément : « Ville assiégée par Vauban, ville prise, ville fortifiée ou défendue par Vauban, ville imprenable ».

On se souvient des événements tragiques qui se déroulèrent dans la famille Henderson.



## L'assemblée générale

L'Assemblée générale nomme M. Willie Pagès, maire de Villers-Cotte-rets président d'honneur.

M. Baraquin, ancien maire et conseiller du canton est renommé président d'honneur en remerciement de

la bienveillance qu'il a toujours témoignée à la **Société historique régionale**.

\*  
\*\*

Par un sentiment de délicatesse que tout le monde apprécie, l'Assemblée décide que les fonctions de la Vice-présidence et de la conservation du Musée, vacantes par suite du décès de leurs titulaires le resteront jusqu'à l'an prochain où auront lieu les élections pour le renouvellement statutaire du bureau.

M. C. Lefèvre, bibliothécaire, a l'obligeance de se charger de l'intérim du service du conservateur.

En conséquence, le bureau se trouve ainsi composé actuellement :

**Présidente d'honneur** : Mme Ernest d'Hauterive, née Jeannine Alexandre Dumas chevalier de la Légion d'honneur.

**Présidents d'honneur** : M. R. Barquin, officier de l'Instruction publique, chevalier du Mérite agricole, conseiller général du canton de Villers-Cotterets.

M. W. Pagès, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, maire de Villers-Cotterets.

**Président actif** : M. Fossé d'Arcosse, chevalier de la Légion d'honneur, de Saint-Grégoire le Grand, du Saint-Sépulcre, officier de l'Instruction Publique, décoré de la médaille de la Reconnaissance Française et de la médaille de la Prévoyance Sociale, titulaire d'une citation à l'Ordre de la Nation, etc... etc...

**Secrétaire** : M. Marcel Lecomte.

**Bibliothécaire** : M. Cécil Lefèvre.

**Trésorier** : M. Vallet, décoré de la Médaille militaire et de la médaille de l'Assistance publique.

**Archiviste** : M. Wagenheim, décoré de la médaille de la Prévoyance sociale et de la médaille d'honneur du Travail.

**Conservateur intérimaire** : M. Cécil Lefèvre.

**Conservateur adjoint** : M. Oscar Faquin.

**Membres** : MM. Louis Salanson, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, juge suppléant au Tribunal de Commerce de la Seine ;

André Souply, officier du Mérite agricole, avocat à la Cour d'Appel de Paris,

Eugène Guillemette, ancien notaire, à Villers-Cotterets ;

Maurice Bertram, gradué en Droit, huissier, à Villers-Cotterets.



Communication faite

par M. Henry LUGUET

à la Séance du 22 Novembre 1935



*Création d'une école  
à La Ferté-Milon en 1709*



C'est un seigneur de La Ferté-Milon, Hugues le Blanc, qui permit à Saint-Norbert de fonder à Valsery la fameuse

abbaye qui tout d'abord fut instituée à Vivières ; c'est au dernier abbé régulier de cette maison de Valsery (ordre de Prémontré), que l'on doit la création à La Ferté-Milon de la première école.

L'abbé Pécheur a parlé de cette fondation dans le tome VI de ses « **Annales** », et Roger Firino a consacré quelques pages sur l'intéressante figure de Claude de Hanyvel de Mannevillette (**Société archéologique de Soissons, tome 14, 3<sup>e</sup> série**). Nous ne répéterons pas ces auteurs, nous citerons les pièces originales et, leur empruntant de larges extraits, nous ferons défiler, si nous pouvons user de cette formule, les documents originaux qui datent de 1709.

En 1709, cette année qui devait voir l'invasion étrangère et, lui succédant, un très rude hiver, M<sup>e</sup> Nicolas de Bourge était notaire au bailliage et duché de Valois, et résidait à la Ferté-Milon. En cette qualité, et sur la demande de Messire Claude de Hanyvel qui — dans les actes s'intitule et est toujours nommé **abbé régulier** de l'abbaye de Valsery — il convoque M<sup>e</sup> Gille le Haut, prêtre curé de la Ferté-Milon, le sieur Gille Remy, premier marguillier en charge et les principaux habitants.

En présence de l'assemblée, M. de Mannevillette fait savoir « qu'en considération des grâces qu'il a toute sa vie reçues de Dieu et ce, par les suffrages de la Sainte-Vierge sa patronne il souhaitoit en reconnaissance fonder un régent régulier ou séculier pour l'instruction de la jeunesse... » Le premier choix du titulaire lui était réservé, mais par la suite et après son décès, la désignation devait avoir lieu par un comité composé du curé, du premier marguillier et des

six habitants payant le plus de taille. La création de cette école paraissait d'autant plus nécessaire à messire de Hanyvel que la paroisse ne se trouvait desservie que par un seul prêtre et que, de cette circonstance, il n'y avait qu'une seule messe. De ce fait...  
« plusieurs habitants étoient souvens  
« exposés à perdre la messe les di-  
« manches et fêtes chommées dans le  
« Diocèse ne pouvant tout abandon-  
« ner leurs maisons à cause des pas-  
« sées continuelles des gens de guerre,  
« comme aussy que le commun peu-  
« ple et leurs enfants luy avoient pa-  
« ru fort grossiers et peu instruits des  
« devoirs de chrétien. »

L'emploi du temps du régent fut rédigé et minutieusement établi ; les dimanches et fêtes, depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, messe à six heures du matin, de la Toussaint jusqu'à Pâques, messe à sept heures. L'école devait être tenue toute l'année sauf le jeudi. L'instruction comportait l'enseignement des principes de la Religion et toutes les humanités jusqu'à ce que les élèves fussent capables d'entrer en Philosophie. Le traitement du régent variait suivant les enfants de la paroisse ou des environs, mais la redevance ne pouvait dépasser 20 sols par mois pour ceux de la ville et 10 sols par mois pour ceux de la paroisse de Chaucy et de Saint-Nicolas de la Chaussée.

Pour assurer le repos de son âme, M. de Mannevillette fonda une messe, qui devait être célébrée le 21 novembre de chaque année et pour laquelle... « il donne la somme de huit mil  
« quatre cent livres en principal qui  
« sera employée par le sieur curé, pre-  
« mier marguillier en charge et prin-  
« cipaux habitants dudit Chaucy et  
« de la dite paroisse de la Chaussée,

« pour acquérir en leurs noms une  
« rente de quatre cent vingt livres sur  
« les aydes et gabelles de Madame  
« Samson et comme tutrice de Mes-  
« sieurs et Mesdemoiselles ses en-  
« fants... » Cette rente devait servir  
à rétribuer le curé, le sonneur, le clerc  
et la fabrique, lors de la célébration  
de la messe le jour de la Présentation  
de la Ste-Vierge. En prenant « rente »  
sur Mme Samson, Monsieur de Ha-  
nyvel se remboursait de la dette qui  
lui était due par la succession Samson.

Ces arrérages devaient servir égale-  
ment à pourvoir d'un local le futur  
maître d'école ; mais, généreux jus-  
qu'à l'extrême, M. de Mannevillette  
donna la maison appelée le « Tripot »  
(dont la salle du côté du château sera  
pour la classe des étudiants) avec le  
jardin qui se trouvait derrière, les  
carrières devaient servir de cave et de  
bûcher.

L'entrée en jouissance fut fixée au  
1<sup>er</sup> juillet 1710 mais les termes de  
paiement échus reçurent une destina-  
tion, ils servirent à payer les répa-  
rations nécessitées pour la remise en  
état des lieux ; le donateur décida  
d'ailleurs que les traitements de l'ab-  
bé, des marguilliers, de la fabrique, du  
clerc et du maître d'école ne se fe-  
raient qu'à dater du 3 juillet 1710.

Et l'acte de donation précise ce que  
chacun touchera comme salaire pour  
la première année d'exercice... « audit  
« sieur Régent 150 livres le 3 juillet  
« 1710 et pareille somme le 3 janvier  
« 1711 ; et des cent vingt livres res-  
« tantes il en sera payé audit sieur  
« curé et à ses sucesseurs ledit jour  
« troisième juillet mil sept cent dix la  
« somme de quarante livres par an  
« aussy à perpétuité pour célébrer  
« tous les ans les premières et secon-  
« des vêpres et grande messe solen-



« nellement le second juillet en l'hon-  
« neur de la visitation de la Sainte-  
« Vierge avec une messe basse aussy  
« à perpétuité pour le repos de l'âme  
« dudit seigneur abbé le jour de son  
« trépas, lesquelles deux messes il sera  
« tenu d'annoncer à son prône le di-  
« manche précédent et d'exhorter les  
« Paroissiens et le peuple à y assister  
« et pendant la vie dudit seigneur  
« abbé au lieu et place de ladite mes-  
« se de « Requiem », il célébrera une  
« messe toujours à son intention en  
« l'honneur de la présentation de la  
« Sainte Vierge ; au sonneur de la di-  
« te paroisse huit livres pour sonner  
« le carillon aux premières et secon-  
« des vêpres et messes de la Vierge  
« et des morts le jour de son trépas...  
« Au clerc pareille somme de 8 livres  
« pour assistance aux premières et se-  
« condes vêpres et grande messe so-  
« lennelle de la Sainte Vierge et mes-  
« se de « Requiem » ; et le marguil-  
« lier en charge retiendra par les  
« mains quatorze livres par chacune  
« année pour les petits frais... l'acte  
« se termine par la mention suivante:  
« fait et passé en ladite église au banc  
« de l'œuvre de la fabrique issue la  
« grande messe en présence d'une par-  
« tie de plusieurs desdits habitans, le  
« dimanche dix-sept mars 1709 ».

Les 420 livres de rentes que détenaient Mme Samson provenaient de titres sur les gabelles ; ces titres lui étaient « en pleine propriété » et il lui fallut en demander le transfert au noms du curé et des marguilliers de la paroisse de Chaucy. Le 14 avril 1709 le roi étant en son conseil à Versailles, autorisa le transport demandé par Marie-Anne de Maupeou veuve de Claude-Joseph Samson conseiller, maître des requêtes ordinaires, intendant de justice, police et finance en la généralité de Rouen.

De son côté, le 20 avril, l'évêque de Soissons, Fabio Brulart de Sillery, lcuait et approuvait la fondation de l'abbé de Valsery à condition néanmoins que le régent « quy sera choisy » et nommé sera tenu et obligé de se « présenter pardevant nous et à nos « successeurs évêques ou leurs vicaires « généraux pour juger de ses vie, « meurs, suffisance et capacité sui- « vant les règles de droit et de repré- « senter l'acte de son élection pour « sur iceluy obtenir les lettres d'insti- « tution à ce nécessaires, sans qu'au « préalable il puisse s'immitter dans « aucune fonction de régent. »

Le 8 octobre de l'année 1709, Claude-Honoré Lucas abbé de Prémontré et général de l'ordre, approuvait également la création de M. de Mannevillette et ordonnait... « que la- « dite fondation ait son plein et en- « tier effet selon sa forme et teneur « sans que personne de notre ordre « sous quelque prétexte que ce puisse « être y puisse rien changer n'y en « troubler l'exécution... »

A côté de la création de l'école de la Ferté-Milon, l'abbé de Valsery avait fondé dans l'église des dames abbesses et religieuses cordelières de l'Hôtel-Dieu, couvent et communauté de St-Michel, établies dans le faubourg de la chaussée de la ville de la Ferté-Milon, une messe de « Requiem » par chacun an à perpétuité à compter du jour de son décès. Les religieuses devaient également chanter un « De Profundis » à leur messe conventuelle du jour de la Vierge et pour ce exécuter l'abbé de Valsery « leur a fait « payer la somme de six mil livres à « l'effet de l'employer cy après et sous « la réserve de l'usufruit... et aussy « appert par le dit contrat dame Eli- « sabeth-Claude de Harley veuve de

« M. Adrien-Alexandre de Hanyvelle,  
« marquis de Crévecœur, comte de  
« Mannevillette, président à mortier  
« au Parlement, avoir cédé et trans-  
« porté auxd. dames abbesses et re-  
« ligieuses cordelières de la Ferté-Mi-  
« lon, 300 livres de rente au princi-  
« pal de 6.000 livres à prendre en 750  
« livres de rente au principal de 15.000  
« livres constituées sur les Aydes et  
« Gabelles de France au profit de la  
« déffunte demoiselle Angélique de  
« Bullion, fille majeure... »

Les religieuses ratifièrent et approuvèrent la fondation et le transport par acte capitulairement passé le 21 avril 1713. Le transcription de la rente fut approuvée et autorisée par le souverain dans les mêmes conditions que pour la cession précédente.

Le dernier document, qui rappelle toute la donation faite par M. de Mannevillette, nous apporte de précieux renseignements sur la famille de Claude-Joseph Samson ; bien que ces personnages n'intéressent pas notre Soissonnais ni notre Valois, nous croyons devoir retenir leurs noms. En histoire locale, ce qui peut ne sembler que vague document peut être pour certains autres chercheurs une référence intéressante.

La liquidation des dettes contractées au profit de l'abbé de Valsery nécessita un conseil de famille qui se tint à Paris, le 5 avril 1709 par devant Jean Le Camus, chevalier, maître des requêtes. Les parents et amis de la dame Marie Philippe Samson y assistèrent et nous apprenons que la veuve de l'ancien intendant de finance de la généralité de Rouen s'était remariée avec Noël Laudusian, conseiller au parlement. De son premier mariage elle avait eu quatre enfants :

- 1) Marie-Anne ;
- 2) Marie-Philippe ;
- 3) Joseph-Louis-Joseph ;
- 4) Charle-Robert.

Ces mineurs étaient accompagnés par leur cousin paternel Claude-Jacques Poitevin, chevalier, seigneur de Villiers ; Jean-Robert Samson, écuyer, receveur des consignations des conseils du roy, également leur cousin paternel ; Louis Goy, seigneur de Bergonne, Joseph de Vassigny ; Jean de Turmonyer, seigneur de Nointel, cousin maternel ainsi que Charles-Henry Feydeau et Germain-Christophe de Thimery. Ils appartenaient tous au monde judiciaire comme les de Bullion et les de Maupeou.

La veuve de M<sup>e</sup> Samson agissant comme tutrice de ses enfants fut autorisée au cours de ce conseil à passer tous actes qui seraient jugés utiles pour liquider le passif tout en ménageant les intérêts des mineurs.

Les actes rédigés et les transports faits, l'abbé de Valsery, ou pour employer les termes du document, Messire Claude de Hanyvel de Mannevillette, abbé régulier de Valsery, seigneur en partie de La Ferté-Milon, délivra les sommes promises pour la fondation de l'école de la Ferté-Milon. L'acquit en fut signé en avril 1709 par le sieur Gille-Remy Marchand, demeurant au faubourg de la Chaussée, premier marguillier en charge, et ce en présence de divers habitants de la paroisse, notamment Le Givre, Le Hault, Remy Sugy, Le Bœuf, Chaperon, Roguin, de la Marre et plusieurs autres.

Dans son étude sur M. de Mannevillette, Roger Firino indique que les renseignements qu'il a pu recueillir sur l'abbé de Valsery s'arrêtent en

1697 ; plus heureux que lui, nous avons cité des documents datés de 1709, l'abbé décéda en 1713.

L'abbé Pécheur dans ses « Annales » déclare que M. de Mannevilette démissionna en 1697 et qu'il se retira à La Ferté-Milon. Nous sommes d'accord avec lui sur ce fait, mais nous ferons remarquer que postérieurement aux incidents de 1697, M. de Mannevilette s'intitule toujours abbé de Valsery et que, dans les documents royaux, son titre est toujours nommé... « abbé régulier de Valsery... » ; faut-il en conclure que malgré sa démission, il soit demeuré en possession de certaines de ses prérogatives, il se peut.

